

## Annexe n° 2 au Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka datée du 21/09/2021

### Règles détaillées pour la vente de billets et de billets en ligne pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka

1. Lors de la visite, il convient de respecter strictement les dispositions du Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka
2. Les billets d'entrée pour le Trajet touristique et l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka peuvent être achetés :
  - a. en ligne sur le site [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl),
  - b. aux guichets situés dans l'enceinte de la Mine le jour de la visite.
3. Il est possible d'acheter des forfaits pour la visite du Trajet touristique et du Parcours minier, leurs règles d'achat sont régies par un règlement distinct.
4. Les personnes qui visitent la Mine en polonais ou en langue étrangère choisissent un jour et une heure précis pour leur visite.
5. Le nombre de places par visite est limité.

#### §1

##### Règles générales de vente des billets en ligne

1. La vente des billets d'entrée pour la visite de la Mine de Sel « Wieliczka » est réalisée par le système de « vente de billets par internet » via le site [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl).
2. Tout client utilisant ce système peut effectuer un achat de billets après l'acceptation des dispositions des « Règles détaillées pour la vente de billets et de billets en ligne pour la visite du Trajet touristique et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka ».
3. La vente des billets est confirmée par un document de vente.

#### §2

##### Définitions

1. **Billet** – document d'enregistrement des visiteurs de la mine, échangeable à la caisse sur la base du numéro de vente, constituant une confirmation de conclusion d'un contrat pour la visite de la Mine de Sel « Wieliczka » Trajet touristique entre le prestataire et le client/contractant.
2. **Formulaire d'achat** - document électronique utilisé pour la vente des billets et l'enregistrement du client ou du contractant dans le système.
3. **Client** - consommateur qui est une personne physique effectuant avec un entrepreneur une transaction légale qui n'est pas directement liée à ses activités

- commerciales ou professionnelles au sens du Code civil, utilisant le système pour acheter des billets d'entrée
4. **Contractant** - personne morale, personne physique ou toute autre entité effectuant avec un entrepreneur une transaction légale directement liée à son activité commerciale ou professionnelle au sens du Code civil, en utilisant le système dans le cadre d'une coopération régulière, afin d'effectuer un achat de billets d'entrée nécessitant un enregistrement préalable et une connexion à un compte réservé au contractant - afin de mener à bien le processus d'inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [rezerwacja@kopalnia.pl](mailto:rezerwacja@kopalnia.pl).
  5. **Numéro de vente** - code unique contenant des informations sur le numéro de série de la transaction, la date et l'heure de la visite, attribué par le système. La génération d'un numéro de vente et le paiement de la transaction équivalent à l'achat d'un billet.
  6. **Opérateur système** - la Mine de Sel « Wieliczka » Wsparcie Sp. z o.o. sise à Wieliczka, Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka, inscrite au Registre national des tribunaux tenu par le Tribunal de district de Cracovie-Śródmieście, XIIe Division économique, sous le numéro KRS 0000095741, traitant de l'organisation du trafic touristique dans la Mine de Sel « Wieliczka ».
  7. **Vente en ligne** - vente de billets effectuée en temps réel par un système de vente par internet via le site [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl).
  8. **Système** - programme informatique de « vente de billets par internet » pour les visiteurs, utilisé pour vendre des billets en ligne pour des visites en polonais ou en langues étrangères, accessible sur le site à l'adresse [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl).
  9. **Contrat** - contrat pour la visite conclu par le client ou contractant avec le prestataire au moment de la vente des billets.
  10. **Prestataire** - Mine de Sel « Wieliczka » Spółka Akcyjna sise à Wieliczka, Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka, inscrite au Registre judiciaire national tenu par le Tribunal de district de Cracovie-Śródmieście, XIIe Division économique, sous le numéro KRS 0000278401, NIP : 683-000-34-27, REGON : 000041683.
  11. **Règles de vente des billets en ligne** - le présent document, qui est accepté au moment de la vente des billets.

### §3

#### Achat et réception des billets

1. Le client ou contractant effectue par l'intermédiaire du système l'achat d'un billet pour une heure donnée et un jour donné d'ouverture au public.
2. Les dates minimum et maximum pour lesquelles les ventes de billets en ligne sont disponibles sont indiquées à l'adresse [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl).
3. La condition pour l'achat de billets d'entrée est :
  - Le paiement du prix total des billets,
  - Dans le cas d'un client, l'indication d'une adresse électronique active, du prénom et du nom de famille, et l'envoi par le client du formulaire d'achat correctement complété, ainsi que l'acceptation des présentes Règles de vente des billets en ligne,
  - Dans le cas d'un contractant, l'achat de billets en ligne nécessite une inscription préalable et une connexion à un compte dédié au contractant - afin

de mener à bien le processus d'inscription, veuillez envoyer un courriel à : [rezerwacja@kopalnia.pl](mailto:rezerwacja@kopalnia.pl), en fournissant une adresse électronique active, le nom complet du contractant, son numéro de TVA, ainsi que le formulaire d'achat correctement rempli et soumis par le contractant et l'acceptation des présentes Règles de vente de billets en ligne.

- Dans le cas d'un contractant sans numéro de TVA, l'achat nécessite une inscription préalable et une connexion à un compte dédié au contractant - afin de mener à bien le processus d'inscription, veuillez envoyer un courriel à : [rezerwacja@kopalnia.pl](mailto:rezerwacja@kopalnia.pl), en fournissant une adresse électronique active, le nom complet du contractant, ainsi que le formulaire d'achat correctement rempli et soumis par le contractant et l'acceptation des présentes Règles de vente de billets en ligne.
4. Le nombre maximum de billets qu'un client ou un contractant peut acheter en une seule transaction est indiqué sur le site [www.ebilety.kopalnia.pl](http://www.ebilety.kopalnia.pl).
  5. Le prestataire et l'opérateur système ne sont pas responsables d'une absence d'accès au système due à des raisons indépendantes de la volonté du prestataire de services et de l'opérateur ou à des raisons de sécurité.
  6. L'opérateur système se réserve le droit d'effectuer une interruption de l'accès au système pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en raison d'opérations techniques de sa part. L'opérateur système s'engage à limiter ce temps au minimum nécessaire.
  7. Le client ou contractant est tenu de confirmer sur le site, au moment de valider sa commande, que son achat entraîne l'obligation de payer le prix de la commande validée. Cette confirmation s'effectue quand le client ou le contractant coche sur le formulaire de commande un onglet distinct portant la mention : « Commande avec obligation de paiement ».
  8. L'achat du billet d'entrée est effectif après le paiement du prix total des billets par l'intermédiaire de l'opérateur de paiement rapide eCard, qui assure un traitement sécurisé des transactions.
  9. Le client ou contractant assume le risque de change dans le cas où la devise de règlement de la carte de paiement est autre que le PLN.
  10. L'achat de billets par l'intermédiaire du système équivaut à l'acceptation du « Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du Musée des Salines cracoviennes de Wieliczka avec ses annexes et du prix des billets indiqué sur le site [www.kopalnia.pl](http://www.kopalnia.pl).
  11. Après réception du paiement de l'achat des billets, une confirmation de transaction est automatiquement envoyée au client ou au contractant à l'adresse mail indiquée par lui. Le contractant reçoit en outre un document de vente comportant le numéro de TVA.

#### §4

##### **Confirmation de l'achat des billets**

1. La vente est accessible immédiatement (en ligne). Le système envoie automatiquement une confirmation d'achat à l'adresse indiquée par le client ou le contractant dans le formulaire d'achat.

2. La confirmation d'achat contient tous les détails de l'achat, notamment le numéro de vente, le prénom et le nom de la personne ou le nom du contractant qui se présentera au guichet du prestataire. Le prestataire confirmera la conclusion de l'accord à distance par un document numérique envoyé à l'adresse électronique fournie dans le formulaire d'achat. La confirmation contient en outre les informations pertinentes contenues dans le « Règlement de visite de la Mine de Sel « Wieliczka » et de l'Exposition souterraine du musée des Salines cracoviennes de Wieliczka » avec ses annexes.
3. Sur présentation de la confirmation sous forme imprimée ou électronique au guichet le jour de la visite :
  - Le client recevra les billets d'entrée proprement dits et un ticket de caisse,
  - Le contractant recevra les billets proprement dits - attention, le document de vente est envoyé auparavant, dès le paiement enregistré, à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire.
4. Le système permet au client ou contractant de modifier la date de la visite après avoir effectué l'achat.
  - a. Il est possible de modifier la date de la visite au plus tard 24 heures avant la date et l'heure prévues pour une date tombant en 2022. Il n'est pas possible de reporter une visite prévue en 2023.
  - b. Tous les billets achetés en une seule transaction pour une date de visite donnée seront transférés à la nouvelle date convenue par les parties.

## §5

### Données personnelles

1. Conformément à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données ou « RGPD ») nous vous informons que :
  - a. Le responsable du traitement de vos données personnelles est la Mine de Sel « Wieliczka » S.A., Park Kingi 1, 32-020 Wieliczka.
  - b. Le respect des règles de protection des données au sein de la Mine de Sel « Wieliczka ». S.A. est supervisé par un délégué à la protection des données désigné, qui peut être contacté par e-mail : [iod.sa@kopalnia.pl](mailto:iod.sa@kopalnia.pl) ou par téléphone au +48 12 278 71 14.
  - c. Vos données personnelles sont traitées dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exécution du contrat de vente du billet, auquel vous êtes partie, conformément à l'article 6(1)(b) du RGPD.
  - d. Les destinataires de vos données personnelles peuvent être des employés autorisés du responsable du traitement, des sociétés informatiques, des cabinets juridiques et autres entités traitant les données personnelles pour le compte du responsable du traitement sur la base d'un contrat et conformément à ses instructions, y compris la Mine de Sel « Wieliczka » Wsparcie Sp. z o.o. (opérateur assurant les services touristiques sur le site de la Mine de Sel « Wieliczka ») - en tant qu'entités traitantes, sous réserve

d'autres entités à qui l'obligation de donner accès aux données résulte des dispositions de la loi.

2. Vos données personnelles ne seront pas transférées vers un pays tiers (c'est-à-dire un pays situé en dehors de l'Espace économique européen) et/ou une organisation internationale.
3. Vos données personnelles seront conservées pendant une période de 5 ans à compter du début de l'année suivant l'exercice d'exécution du contrat de vente, conformément à la législation fiscale, en tenant compte des délais de prescription applicables aux réclamations.
4. En lien avec le traitement de vos données personnelles, vous disposez des droits suivants :
  - a. le droit d'accès au contenu de vos données (conformément à l'article 15 du Règlement général sur la protection des données),
  - b. le droit de rectification de vos données (conformément à l'article 16 du Règlement général sur la protection des données),
  - c. le droit à l'effacement de vos données (conformément à l'article 17 du Règlement général sur la protection des données),
  - d. le droit à la limitation du traitement de vos données (conformément à l'article 18 du Règlement général sur la protection des données),
  - e. le droit à la portabilité de vos données (conformément à l'article 20 du Règlement général sur la protection des données),
  - f. le droit d'opposition (conformément à l'article 21 du Règlement général sur la protection des données),
  - g. le droit de porter plainte auprès de l'organe de surveillance (le président de l'Office pour la protection des données personnelles) si vous estimez que le traitement des données personnelles qui vous concernent enfreint les dispositions du Règlement général sur la protection des données.
5. Vous pouvez exercer les droits susmentionnés en envoyant un courrier électronique à l'adresse [online@kopalnia.pl](mailto:online@kopalnia.pl) ou [iod.sa@kopalnia.pl](mailto:iod.sa@kopalnia.pl).
6. La communication de vos données personnelles est volontaire, mais elle est une condition nécessaire à l'exécution du contrat de vente de billet conclu.
7. Le traitement de vos données personnelles n'impliquera pas de prise de décision basée uniquement sur un traitement automatisé, y compris le profilage.

## §6

### Droits et obligations des parties

1. Le client ou contractant est tenu de :
  - a. Utiliser le système conformément à la loi, aux dispositions des présentes « Règles » et aux bonnes pratiques.
  - b. Ne pas transférer à des tiers les droits découlant de la conclusion du contrat.
  - c. Fournir des informations personnelles véridiques concernant les paiements par carte.
2. Le client ou contractant certifie que toutes les informations qu'il a fournies lors de l'utilisation du système sont vraies et correctes au meilleur de sa connaissance.
3. Le client ou contractant a le droit de déposer plainte par écrit. Pour cela, il doit contacter l'opérateur système par courrier électronique à l'adresse

- [online@kopalnia.pl](mailto:online@kopalnia.pl) dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat. Le client ou contractant est tenu de fournir toutes les informations et tous les documents relatifs à la plainte déposée.
4. Le client ou contractant déclare connaître les conséquences civiles et pénales des actions incompatibles avec l'ordre juridique en vigueur en Pologne, et reconnaît que les actions ayant le caractère d'un délit interdit par la loi (fraude, etc.) seront signalées aux autorités juridiques concernées, ce qui n'empêchera pas le recouvrement de dommages-intérêts dans une procédure civile.
  5. Le prestataire a le droit de résilier le contrat en cas de violation par le client ou contractant des présentes règles, notamment s'il fournit des données personnelles ou des données de carte de paiement incorrectes.
  6. En cas de circonstances empêchant la visite à la date correspondant à la commande par la faute de l'opérateur système, ce dernier s'engage à faire tous les efforts possibles pour fournir le service à une nouvelle date convenue par les parties.
  7. Le contrat de vente de billets est conclu conformément au droit polonais.
  8. Les droits et obligations des parties découlant du contrat de vente de billets sont régis par la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs (texte consolidé : J.O. 2020, par. 287 tel que modifié) et dans la loi du 23 avril 1964 - Code civil (texte consolidé J.O. 2020, par. 1740 tel que modifié). Les dispositions de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs s'appliquent aux contrats de vente de billets conclus à partir du 25 décembre 2014.
  9. Le prestataire informe que, conformément à l'article 38 pt 12 de la loi du 30 mai 2014 relative aux droits des consommateurs (texte consolidé, J.O. 2020, par. 287 tel que modifié), le client ou le contractant qui a réalisé un achat de billets n'a pas le droit de résilier le contrat.

Gestion des billets en ligne : [online@kopalnia.pl](mailto:online@kopalnia.pl)  
Support technique : [tech.ebilety@kopalnia.pl](mailto:tech.ebilety@kopalnia.pl)

